

**BELIRIS - SPFMT**  
**Direction générale Mobilité et Sécurité**  
**routière**  
*A l'att.de M. H. DE SMEDT-JANS*  
*Conseiller général*  
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : MVAND/5.8.0.1/1522/80950  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-3.4/s.554  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Conseiller général,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire. Avant-projet de restauration du parc.  
**Avis préalable de la CRMS.**  
*(Dossier traité par : Mme N. Czerwonogora)*

La mouture définitive de l'avant-projet a été présentée par les auteurs de projet aux membres du comité d'accompagnement le 5 mai 2014.

La CRMS en a pris connaissance en sa séance plénière du 14 mai 2014. **Elle approuve l'avant-projet sous les réserves suivantes qui, pour certaines, restent à discuter et à mettre au point sur place avec le bureau d'étude et en présence de Beliris.**

Par rapport au plan Bordiau, **la continuité des tracés principaux** n'est plus assurée : la largeur des deux obliques qui permettent aux promeneurs de se diriger vers les allées latérales principales est aujourd'hui fort restreinte et l'avant-projet conserve ce dispositif. La Commission demande d'assurer au mieux cette continuité en élargissant les deux chemins obliques. Elle propose de ne pas systématiquement modifier la largeur de tous les chemins sauf lorsque cette modification est due à l'implantation des arbres d'alignement dans les pelouses, à environ 1,50 m du chemin. La CRMS souscrit à ce principe et à l'implantation des mâts d'éclairage dans l'alignement des troncs.

L'avant-projet propose **la suppression de tous les petits chemins diagonaux** qui structurent les grands parterres de gazon et part et d'autre de l'axe central au profit d'une accentuation des tracés perpendiculaires par des plantations (bulbes). La CRMS n'approuve ni cette modification des tracés qui figurent sur les plus anciennes photos aériennes, ni l'accentuation des circulations transversales par des plantations car ces cheminements sont interrompus par la trémie du tunnel. Elle demande le maintien de la structure axiale existante parallèle à l'axe principal et l'amenée de conduites d'eau à l'emplacement de l'ancienne fontaine, dans l'axe de la halle Bordiau, afin de permettre une restauration ultérieure.

La lecture des axes principaux sur plan diffère fortement du ressenti sur place, en particulier pour les voûtes arborées monumentales des deux allées bordées de 2 alignements qui jouxtent immédiatement la halle Bordiau et le Pavillon des Antiquités.

L'avant-projet a pris le parti de mettre l'accent sur les axes de perspective structurels de la composition et de supprimer le deuxième alignement d'arbres qui ferait concurrence aux alignements voisins et souffrirait d'une perte de verticalité.

La CRMS continue toutefois à objecter que **la masse végétale du centre de la composition s'en trouvera fortement diminuée**. A cet égard, elle s'interroge aussi sur la taille et la forme des

alignements de tilleuls qui cadreront les perspectives principales. Leur port et leur couronne seront « conduits », ce qui contribuera également à diminuer la masse végétale du centre du parc.

**La CRMS demande de poursuivre la réflexion à cet égard sur place.** Elle conseille, dans tous les cas, de maintenir le plus longtemps possible les grands marronniers du centre de la composition pour ne pas dénuder complètement le parc.

Elle continue également à plaider pour **un phasage coordonné des abattages** et une sensibilisation des riverains (et des Bruxellois) par rapport aux campagnes de travaux. Elle attire l'attention sur le fait que, malgré l'intention déclarée de ne pas intervenir sur les lisières, de nombreux abattages devront y être entrepris pour des raisons de sécurité.

En matière de **revêtements de sol**, la CRMS plaide pour l'utilisation d'un revêtement minéral mettant en œuvre du limon et de la chaux, du type de celui qu'elle a eu l'occasion d'examiner in situ en compagnie de la DU et de Bruxelles Environnement, commercialisé par exemple par la firme KoMex à propos duquel elle a fourni une documentation.

Le plus grand soin sera apporté au traitement de la **grille de ventilation** située dans l'axe de l'entrée principale du parc côté Joyeuse Entrée. Pour l'instant, cette grille sort légèrement du niveau de la pelouse. Dorénavant, elle sera située dans un revêtement minéral. La Commission insiste pour qu'elle ne soit pas un obstacle et qu'elle ne dépasse donc pas le niveau du sol.

Pour ce qui concerne **le mobilier urbain et l'implantation d'engins de jeux**, la Commission ne s'oppose pas au parti d'en augmenter le nombre. Elle estime toutefois que, en l'état actuel, cette augmentation est excessive et suggère que certains axes en demeurent dépourvus. Concernant les modèles prévus, elle propose un mobilier peu encombrant (pas de bancs à hauts dossiers, sauf éventuellement s'ils sont adossés à des massifs).

La CRMS approuve **la suppression des parkings** proposée pour dégager le parc et la grande cour. Elle demande de poursuivre la réflexion sur le dispositif permettant d'interdire l'accès des véhicules à la grande cour à partir de l'avenue de la Chevalerie et demande de renoncer à la disparition (au profit de nouveaux emplacements de parking) du parterre circulaire de la cour des moulages qui contribue au caractère des lieux. Elle demande le maintien du dispositif existant.

Pour ce qui concerne l'avenue de la Chevalerie, elle préconise d'organiser le stationnement du côté des bâtiments.

**Pour conclure, la CRMS approuve l'avant-projet déposé pour autant que la réflexion continue à évoluer sur les thèmes évoqués ci-dessus, notamment en fonction de visites in situ.**

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : M. Th. Wauters (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Vanderlinden, J. Fr. Loxhay, Mmes M. Vanhaelen, L. Leirens, N. de Saeger) ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme C. Defosse (+ par mail M. Fr. Timmermans et mme C. Defosse).